



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

**Préavis n° 04/2016**

## **Objets du préavis**

- A) Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 04/2013 :  
Réalisation des infrastructures publiques et aménagements routiers à la rue Derrière la Tour et la rue à Thomas**
- B) Demande de crédit pour des nouveaux travaux d'infrastructures supplémentaires et des travaux d'aménagements routiers à la rue à Thomas, rue de la Croix-Blanche et rue Montpellier**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

**A**

## **1. Préambule**

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal les crédits nécessaires pour financer :

- les surcoûts ou travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du préavis n° 04/2013 à la rue Derrière la Tour et à la rue à Thomas, ceci conformément à la communication au Conseil communal du 18 juin 2015 (réf. ch. 3) ;
- des travaux complémentaires à réaliser en infrastructures et en superstructures sur les rues à Thomas, Croix-Blanche et Montpellier. Ces travaux d'intérêt public sont essentiellement liés aux travaux des 4 bâtiments privés avec parking souterrain qui se réalisent actuellement aux abords des 3 rues susmentionnées (réf. ch. 5).

Ce sont de nouveaux travaux non prévus dans l'étape 3 du préavis n° 04/2013.

## **2. Historique et processus des travaux réalisés**

### **2.1. Historique**

Le préavis n° 04/2013, accepté par le Conseil communal le 14 février 2013, prévoyait la réalisation en 3 étapes des travaux suivants :

- étape 1 : (rue Derrière la Tour) tronçon Broye – entrée parking souterrain des Logements Protégés (LP) : réalisation des infrastructures EU-EC-EP, sans réaménagement routier ;
- étape 2 : (rue Derrière la Tour) tronçon entrée parking souterrain LP – carrefour Chemin Neuf / Collège DLT : réalisation des infrastructures EU-EC-EP avec un réaménagement de l'espace public sur la base d'une coupe type (voir annexe au préavis n° 04/2013) ;
- étape 3 : (rue à Thomas) tronçon lié au projet immobilier privé et à la réalisation de la galerie d'accès au parking souterrain : réalisation des infrastructures EU-EC-EP sans réaménagement de l'espace public de la rue à Thomas ;

Le préavis n° 04/2013 prévoyait également au point n° 7 la participation de la commune aux frais de concours des Logements Protégés (LP).

### **2.2. Processus des travaux déjà réalisés – Etapes 1 et 2**

Sur le principe, les travaux en infrastructures et en superstructures, hormis la pose du tapis final, ont été réalisés sur la partie rue Derrière la Tour (étapes 1 et 2 du préavis n° 04/2013) entre février et octobre 2015.

Les travaux d'infrastructures des étapes 1-2-3 ont fait l'objet d'une enquête publique n° 4/2014 du 28 janvier au 27 février 2014. 4 oppositions ont dû être traitées dans cette procédure.

Les travaux d'infrastructures de l'étape 1 ont démarré le 2 février 2015, ceci sur demande du chantier des Logements Protégés qui devait impérativement se raccorder aux infrastructures communales.

Lors de l'ouverture des soumissions le 31 juillet 2014 pour l'étape 1 et le 31 mai 2015 pour l'étape 2, il est très vite apparu que certains coûts en infrastructures ont été sous-estimés par le mandataire, notamment par rapport à la difficulté de mise en œuvre des collecteurs à une telle profondeur.

Le crédit du préavis n° 04/2013, voté par le Conseil communal le 14 février 2013, a été basé sur une estimation de coûts (stade du devis) sans pouvoir s'appuyer sur un véritable projet de collecteurs avec plans de profils en long et plans de coupes.

De plus, pour des questions de coûts, il avait été imaginé dans l'étape 2 un ré-élargissement minimaliste de la rue Derrière la Tour, ceci en vue de la mise en double sens de ce tronçon routier, afin de permettre l'accès à la trémie du parking souterrain des Logements Protégés (voir coupe du préavis n° 04/2013).

Or, lors de l'élaboration du projet de mise en double sens, nous avons dû prendre contact avec les responsables de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), dont notamment le Voyer. Lors de ces discussions, il est apparu que le flux piétons-vélos devait être changé de côté, de manière à obtenir un tracé sécurisé continu et que la partie après la sortie du parking souterrain (soit l'étape 1 des infrastructures) en direction de la Broye devrait aussi faire l'objet d'une requalification complète. Un nouveau concept d'éclairage routier a aussi été abordé.

Pour ce faire, nous avons dû développer un véritable projet routier qui a ensuite fait l'objet d'une procédure conformément à la Loi sur les routes, à savoir :

Développement et modification du projet – discussions avec l'ensemble des voisins riverains	janvier à avril 2014
Examen préalable dans les services de l'Etat. L'examen préalable a engendré des modifications du projet qui ont dû être rediscutées avec les propriétaires riverains.	22 avril 2014 au 14 août 2014
Enquête publique du projet. Enquête n° 20/2015 Une opposition a dû être levée.	du 28 avril au 28 mai 2015

Compte tenu du fait que le crédit avait déjà été voté, le Voyer nous a, à titre exceptionnel, exemptés de la procédure d'approbation du projet routier par le Conseil communal.

Il est aussi apparu que, pour assurer le flux continu des piétons, il serait nécessaire d'exproprier un propriétaire afin de permettre l'aménagement du trottoir mixte piétons-vélos.

Pour ce faire, une enquête d'expropriation n° 42/2015 a eu lieu du 18 juillet au 22 août 2015.

Du point du vue des coûts, la communication au Conseil communal du 18 juin 2015 annonçait finalement une estimation des surcoûts suivants :

Infrastructures – étape 1 et 2 :	Fr.	76'000.—
Nouvel aménagement routier sur l'étape 1 des infrastructures (non prévu dans le préavis n° 04/2013) y.c. éclairage, mobilier, etc. :	Fr.	119'000.—
Expropriation pour l'aménagement du trottoir :	Fr.	40'000.—
<b>Total (TTC)</b>	<b>Fr.</b>	<b>235'000.—</b>

Il est encore à préciser qu'en cours de chantier, lors des fouilles en infrastructures (EU-EC-EP) des étapes 1 et 2 sur la rue Derrière la Tour, sont apparues plusieurs surprises (apparitions de vieux collecteurs, puits d'eau historique, etc.) qui ont nécessité des travaux supplémentaires.

Les infrastructures de l'étape 2 ont aussi été prolongées au-delà du carrefour d'accès au collège DLT, ce qui a aussi engendré des surcoûts sur les travaux d'infrastructures de l'étape 2 :

Surcoût des travaux d'infrastructures de l'étape 1 :	TTC	Fr.	48'000.—
Coût supplémentaire d'aménagements routiers de l'étape 1 :	TTC	Fr.	125'180.—
Surcoût en infrastructures de l'étape 2 :	TTC	Fr.	161'770.—

### **2.3. Etape 3 – rue à Thomas**

Cette étape est en cours de réalisation et ne concerne principalement que des travaux d'infrastructures (EP-EC-EU) sur la rue à Thomas.

Il s'est aussi avéré que pour ces travaux, le montant prévu dans le préavis n° 04/2013 avait été sous-estimé, ceci principalement parce que les calculs ont été faits sur la base de simples coupes, soit sans être en possession d'un véritable projet.

Le bouclage de la conduite d'eau sur le Chemin Neuf n'a pas été pris en compte non plus.

Surcoût estimé pour les travaux d'infrastructures :	TTC	Fr.	70'620.—
---	-----	-----	----------

### **2.4. Frais divers – concours des Logements Protégés**

Dans le préavis n° 04/2013 est prévu un montant de Fr. 60'000.— pour la participation au concours des bâtiments des Logements Protégés (coût final TTC : Fr. 53'030.—).

Ce poste des frais divers a encore été augmenté par les coûts non prévus engendrés par la procédure d'expropriation pour l'aménagement du trottoir à la rue Derrière la Tour.

Coûts des frais de procédure et de rachat de terrain (surface d'env. 105 m <sup>2</sup> ) :	TTC	Fr.	50'000.—
---	-----	-----	----------

### **2.5. Autres frais liés aux Logements Protégés**

Aucun autre frais lié à la construction des bâtiments des Logements Protégés n'a été pris en compte dans ce préavis.

Les frais particuliers ont été financés de la manière suivante :

- Démolition du bâtiment à la rue à Thomas (env. Fr. 50'000.—) par le biais du préavis n° 06/2010 comme prévu initialement ;
- Participation de la Commune à la sauvegarde du mur d'enceinte (env. Fr. 50'000.—). Cette dépense extraordinaire a été financée par le biais d'un fonds spécial ;
- Participation aux travaux de la rampe d'accès au parking souterrain et à la trémie aménagée sous la rue à Thomas (coût de participation env. Fr. 160'000.—). Selon convention notariale, ce montant sera versé ultérieurement, à la vente de la parcelle communale constructible RF n° 264 (place de parc "Denner").

### **3. Récapitulatifs des coûts supplémentaires des étapes 1-2-3 (prix TTC) du préavis 04/2013**

Voici la récapitulation des montants TTC engagés et arrondis dans le préavis n° 04/2013 sur la base des travaux réalisés ou des travaux qu'il reste à exécuter (base des prix de soumission). Les honoraires, divers et imprévus ont été inclus au prorata.

	Prévu dans le préavis n° 04/2013	Coûts effectifs des travaux réalisés ou restant à réaliser	Coûts supplémentaires
<b>Etape 1 (rue Derrière la Tour)</b>			
Infrastructures EU-EC-EP	Fr. 435'000.—	Fr. 483'000.—	Fr. 48'000.—
Aménagement routier (non prévu) (y.c. éclairage, mobilier)	Fr. 0.—	Fr. 125'180.—	Fr. 125'180.—
<b>Total Etape 1 (TTC)</b>	<b>Fr. 435'000.—</b>	<b>Fr. 608'180.—</b>	<b>Fr. 173'180.—</b>
Coûts supplémentaires Etape 1			Fr. 173'180.—
<b>Etape 2 (rue Derrière la Tour)</b>			
Infrastructures EU-EC-EP	Fr. 272'500.—	Fr. 434'270.—	Fr. 161'770.—
Aménagement routier y.c. éclairage, mobilier	Fr. 227'500.—	Fr. 227'500.—	Fr. 0.—
<b>TOTAL Etape 2</b>	<b>Fr. 500'000.—</b>	<b>Fr. 661'770.—</b>	<b>Fr. 161'770.—</b>
Coûts supplémentaires Etape 2			Fr. 161'770.—
<b>Etape 3 (rue à Thomas)</b>			
Infrastructures EU-EC-EP	Fr. 240'000.—	Fr. 310'620.—	Fr. 70'620.—
Aménagements routiers rue à Thomas	Fr. 0.—	Fr. 0.—	Fr. 0.—
<b>TOTAL Etape 3</b>	<b>Fr. 240'000.—</b>	<b>Fr. 310'620.—</b>	<b>Fr. 70'620.—</b>
Coûts supplémentaires Etape 3			Fr. 70'620.—
<b>Divers frais</b>			
Concours d'architecture LP	Fr. 60'000.—	Fr. 53'030.—	- Fr. 6'970.—
Procédure d'expropriation pour trottoir	Fr. 0.—	Fr. 50'000.—	Fr. 50'000.—
<b>Total Frais divers</b>	<b>Fr. 60'000.—</b>	<b>Fr. 103'030.—</b>	<b>Fr. 43'030.—</b>
Coûts supplémentaires des frais divers			Fr. 43'030.—

**3.1. Récapitulatif des coûts supplémentaires du préavis n° 04/2013**

Travaux d'infrastructures EU-EC-EP  
Étapes 1-2-3

Travaux d'aménagements routiers supplémentaires réalisés  
Étape 1

Frais Divers (expropriation)

**Total crédit complémentaire au préavis n° 04/2013 à demander**

Communication du 18 juin 2015	Coûts supplémentaires au préavis n° 04/2013
Fr. 76'000.—	Fr. 280'390.—
Fr. 119'000.—	Fr. 125'180.—
Fr. 40'000.—	Fr. 43'030.—
<b>TTC</b>	<b><u>Fr. 448'600.—</u></b>

**3.2. Récapitulatif par nature**

Eau potable : Fr. 17'390.—

Assainissement EU + EC : Fr. 263'000.—

Aménagement routier : Fr. 125'180.—

Frais divers d'expropriation : Fr. 43'030.—

**TOTAL TTC Fr. 448'600.—**



Travaux réalisés des étapes 1 et 2

#### **4. Financement des coûts supplémentaires du préavis n° 04/2013**

Pour financer les coûts supplémentaires, il est prévu d'emprunter, dans le cadre du plafond d'endettement (préavis n° 19/2011). En prenant la totalité du montant de ces coûts supplémentaires, soit Fr. 448'600.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués se situeraient aux environs de Fr. 61'038'600.—.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 263'000.— TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées n° 9.280.4630 "égouts-épuration travaux futurs".

Elle prévoit d'amortir la somme de Fr. 17'390.— TTC relative au réseau d'eau et de défense incendie sur 20 ans, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA.

Elle prévoit d'amortir la somme de Fr. 168'210.— relative à l'aménagement routier et à la procédure d'expropriation sur une durée de 20 ans.

##### **Frais de fonctionnement annuels**

Amortissement	:	5 % de Fr. 185'600.— (Fr. 17'390.— + Fr. 168'210.—)	Fr.	9'280.—
Intérêts	:	2% de Fr. 185'600.—	Fr.	<u>3'710.—</u>
<b>Total</b>			<b>Fr.</b>	<b><u>12'990.—</u></b>

<b>B</b>
----------

#### **5. Nouveaux investissements sur les rues à Thomas – Croix-Blanche – Montpellier**

##### **5.1. Préambule**

Avec le démarrage des 4 bâtiments sis à la rue de la Croix-Blanche et à la rue Montpellier, il est apparu que l'emprise du chantier débordait largement sur le domaine public.

Il a été convenu avec le maître d'ouvrage privé qu'il remettrait en ordre, par le biais d'un nouvel enrobé, le bas des rues de la Croix-Blanche et Montpellier, touchées par les travaux.

La Municipalité souhaite que l'on profite de ces travaux pour paver complètement ces deux rues pour marquer l'aspect historique de ce secteur du centre-ville.

Dès l'instant où ces rues seraient pavées complètement, la Municipalité a aussi pris la décision de revoir les infrastructures de ces 2 rues (EU-EC-EP). Afin de pouvoir profiter des fouilles réalisées pour les bâtiments, une partie de ces réseaux se trouveraient alors sous les bâtiments, ceci avec l'inscription de servitudes.

##### **5.2. Descriptif des nouveaux travaux**

La construction de 4 immeubles locatifs équipés d'un parking souterrain et d'une galerie d'accès oblige une modification importante du réseau souterrain. Par réseau souterrain, nous entendons bien évidemment les collecteurs d'évacuation des eaux, ainsi que le réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie. Les réseaux souterrains privés tels que le gaz, l'électricité et les télécommunications sont également touchés.

### **5.3. Réseau d'évacuation des eaux**

Le réseau des canalisations de la rue Montpellier et de la rue de la Croix-Blanche est un système unitaire. Il se déverse dans les collecteurs séparatifs sous la galerie souterraine en construction sise en bordure de la rue à Thomas.

L'opportunité de réaliser un réseau d'évacuation des eaux en système séparatif pour ces deux rues et d'utiliser les travaux du parking souterrain des immeubles privés pour installer les conduites est devenue une évidence.

Les promoteurs ont donné leur accord pour l'utilisation de leur domaine privé, sous réserve de l'établissement d'une convention définissant la prise en charge des frais de l'inscription de servitudes de passage. Ils demandent également que cela ne retarde pas leur chantier.

Cette réalisation des conduites pourrait se faire en deux étapes. La première dénommée "rue Montpellier et rue de la Croix-Blanche nord", qui englobe l'emprise du chantier privé. Une deuxième étape dénommée "rue Montpellier et rue de la Croix-Blanche sud", tronçon qui pourrait être décalé dans le temps, soit après les travaux des immeubles. Cela a pour avantage de libérer les accès aux différents chantiers. L'accessibilité à nos conduites se ferait au moyen de chambres de visite installées sur la voie de roulement du parking souterrain privé.

### **5.4. Réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie**

Le réseau de distribution d'eau potable de la rue Montpellier et de la rue de la Croix-Blanche est constitué de conduites d'un diamètre de 63 mm servant à l'alimentation en eau potable des immeubles de ces rues.

Ces conduites sont constituées de plusieurs types de matériaux (acier, PE, etc.). Il y a lieu de les remplacer entièrement et de créer un raccordement sur les conduites de la rue à Thomas et celles de la Grand-Rue, afin de constituer un bouclage. Cette manière de faire permet une meilleure circulation de l'eau et, par conséquent, une meilleure hygiène. Comme la défense incendie est assurée, une conduite en PE Ø 63 mm est suffisante pour l'alimentation quotidienne des immeubles.

La défense incendie, respectivement le réseau d'hydrantes existantes, est suffisamment dense pour couvrir la défense incendie de l'ensemble du quartier. Il n'y a donc pas lieu de prévoir une défense incendie dans la rue Montpellier et de la Croix-Blanche. Cependant, le projet prévoit le prolongement de la conduite de défense incendie située sous la rue à Thomas en direction du Chemin Neuf et de son bouclage sur la conduite existante. Le remplacement des bornes hydrantes existantes y est prévu. Le réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie reste sur le domaine public.

Les services souterrains privés (gaz – électricité – télécommunication) se sont prononcés favorablement pour renouveler leurs installations. Au moment de rédiger ce préavis, leurs projets sont encore en études. Cependant, les frais découlant de ces services feront l'objet d'un financement propre. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas compris dans ce préavis.

### **5.5. Aménagements routiers**

Comme mentionné dans le préambule, la Municipalité souhaite que l'on profite de ces travaux pour compléter les aménagements extérieurs sur le domaine public, de manière à conserver un aspect historique au centre-ville.

La rue Montpellier et la rue de la Croix-Blanche seront revêtues de pavés. La remise en état de ces deux rues sur l'emprise du chantier privé est prise en charge par les promoteurs en tenant compte de la pose.

Seule la plus-value occasionnée par la pose de pavés est prise en charge par la Commune, pour la 1<sup>ère</sup> étape "rue Montpellier et rue de la Croix-Blanche nord", (partie basse). Le revêtement de pavés de la 2<sup>e</sup> étape de la "rue Montpellier et rue de la Croix-Blanche sud" est prise en charge entièrement par la Commune (partie haute).

En ce qui concerne la rue à Thomas et du Chemin Neuf, le colmatage des fissures occasionnées par les travaux privés sera pris en charge par les promoteurs. Dès lors, la fourniture et la pose d'un revêtement final sur ces deux rues seront financées entièrement par la Commune.

Une adaptation de l'éclairage public, des frais de marquage de la chaussée et une signalisation nouvelle compléteront l'assainissement du quartier. Une servitude publique a pied sera d'ailleurs inscrite sur la parcelle entre les rues de la Croix-Blanche et de la rue Montpellier, comme prévu dans le plan de quartier.

## **6. Récapitulatif des coûts des nouveaux travaux**

### **6.1. Assainissement**

Collecteurs sous le bâtiment	Fr.	70'000.—	
Collecteurs rue de la Croix-Blanche	Fr.	83'000.—	
Collecteur rue Montpellier	<u>Fr.</u>	<u>90'000.—</u>	Fr. 243'000.—

### **6.2. Eau potable**

Rue à Thomas – Chemin Neuf	Fr.	84'000.—	
Rue de la Croix-Blanche	Fr.	78'000.—	
Rue Montpellier	<u>Fr.</u>	<u>45'000.—</u>	Fr. 207'000.—

### **6.3. Aménagements routiers**

Rue à Thomas – Chemin Neuf	Fr.	67'000.—	
Rue Montpellier nord	plus-value pavés	Fr.	56'000.—
Rue de la Croix-Blanche nord	plus-value pavés	Fr.	35'000.—
Rue Montpellier sud	Fr.	75'000.—	
Rue de la Croix-Blanche sud	Fr.	35'000.—	
Eclairage public, marquage, signalisation	<u>Fr.</u>	<u>21'000.—</u>	Fr. 289'000.—
Frais d'études 15 %	Fr.	110'000.—	
Divers et imprévus env. 10 %	<u>Fr.</u>	<u>85'000.—</u>	<u>Fr. 195'000.—</u>
Total (HT)			Fr. 934'000.—
TVA 8 %			<u>Fr. 75'000.—</u>
<b>Total (TTC) arrondi à</b>			<b><u>Fr. 1'010'000.—</u></b>

## **7. Financement des travaux supplémentaires**

Travaux d'assainissement :		Fr. 333'000.—
Travaux d'eau potable :		Fr. 283'000.—
Travaux aménagements routiers :		<u>Fr. 394'000.—</u>
<b>Total (TTC)</b>		<b><u>Fr. 1'010'000.—</u></b>
Prestations communales pour l'eau potable	./.	<u>Fr. 30'000.—</u>
<b>Total (TTC)</b>		<b><u>Fr. 980'000.—</u></b>

On peut s'attendre à recevoir une subvention ECA de l'ordre de Fr. 7'000.—. Il s'agit principalement de la conduite de la rue à Thomas – Chemin Neuf.

Il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 19/2011). En prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit Fr. 980'000.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués, se situeraient aux environs de Fr. 62'018'600.—.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme de Fr. 333'000.— TTC relative à l'épuration, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées n° 9.280.4630 "égouts-épuration travaux futurs".

Elle prévoit d'amortir la somme de Fr. 283'000.— TTC relative à l'alimentation de l'eau potable et de défense incendie sur une durée de 20 ans, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA.

Elle prévoit d'amortir la somme de Fr. 394'000.— relative à l'aménagement routier sur une durée de 20 ans.

### **Frais de fonctionnement annuels**

Amortissement :	5 % de Fr. 677'000.— (Fr. 283'000.— + Fr. 394'000.—)	Fr. 33'850.—
Intérêts :	2 % de Fr. 677'000.—	<u>Fr. 13'540.—</u>
<b>Total</b>		<b><u>Fr. 47'390.—</u></b>

## **8. Planning**

Travaux d'assainissement :	de suite, après l'approbation du préavis par le Conseil communal
Travaux d'eau potable :	de suite, après l'approbation du préavis par le Conseil communal
Travaux aménagements routiers :	août – octobre 2017, selon avancement du projet des bâtiments

## **9. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

- vu** le préavis n° 04/2016 de la Municipalité du 16 mars 2016 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

- Article 1** : de prendre acte qu'une partie des travaux supplémentaires du préavis n° 04/2013 ont déjà été réalisés et d'autoriser la réalisation totale des travaux à concurrence du montant de Fr. 448'600.—, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les nouveaux travaux EU-EC-EP et aménagements routiers sur les rues à Thomas, Montpellier et de la Croix-Blanche, pour un montant de Fr. 1'010'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention ECA ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant supplémentaire des travaux du préavis n° 04/2013 qui se monte à Fr. 448'600.— (TTC), ainsi qu'un montant de Fr. 980'000.— relatif aux nouveaux travaux (Fr. 1'010'000.— - Fr. 30'000.—) ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à amortir un montant de Fr. 596'000.— (Fr. 333'000.— + Fr. 263'000.—) relatif à l'épuration, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées au compte n° 9.280.4630 "égouts-épuration travaux futurs ;
- Article 5** : d'autoriser la Municipalité à amortir un montant de Fr. 300'390.— (Fr. 283'000.— + Fr. 17'390.—) relatif à l'eau potable et à la défense incendie, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA et de l'amortir sur une durée de 20 ans ;
- Article 6** : d'autoriser la Municipalité à porter au bilan le montant de Fr. 562'210.— (Fr. 394'000.— + Fr. 168'210.—) relatif à l'aménagement routier et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté 16 mars 2016.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

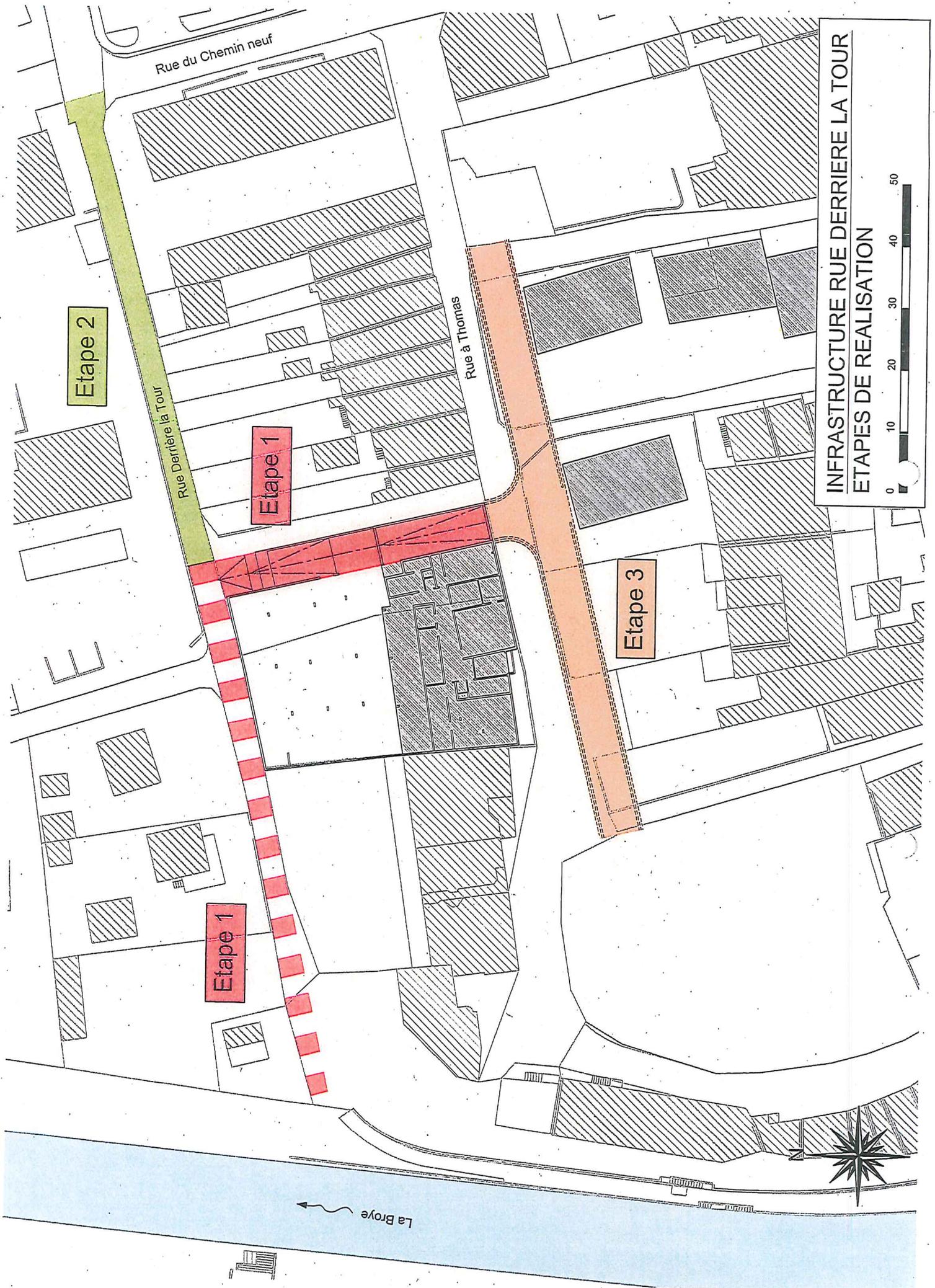
C. Luisier Brodard

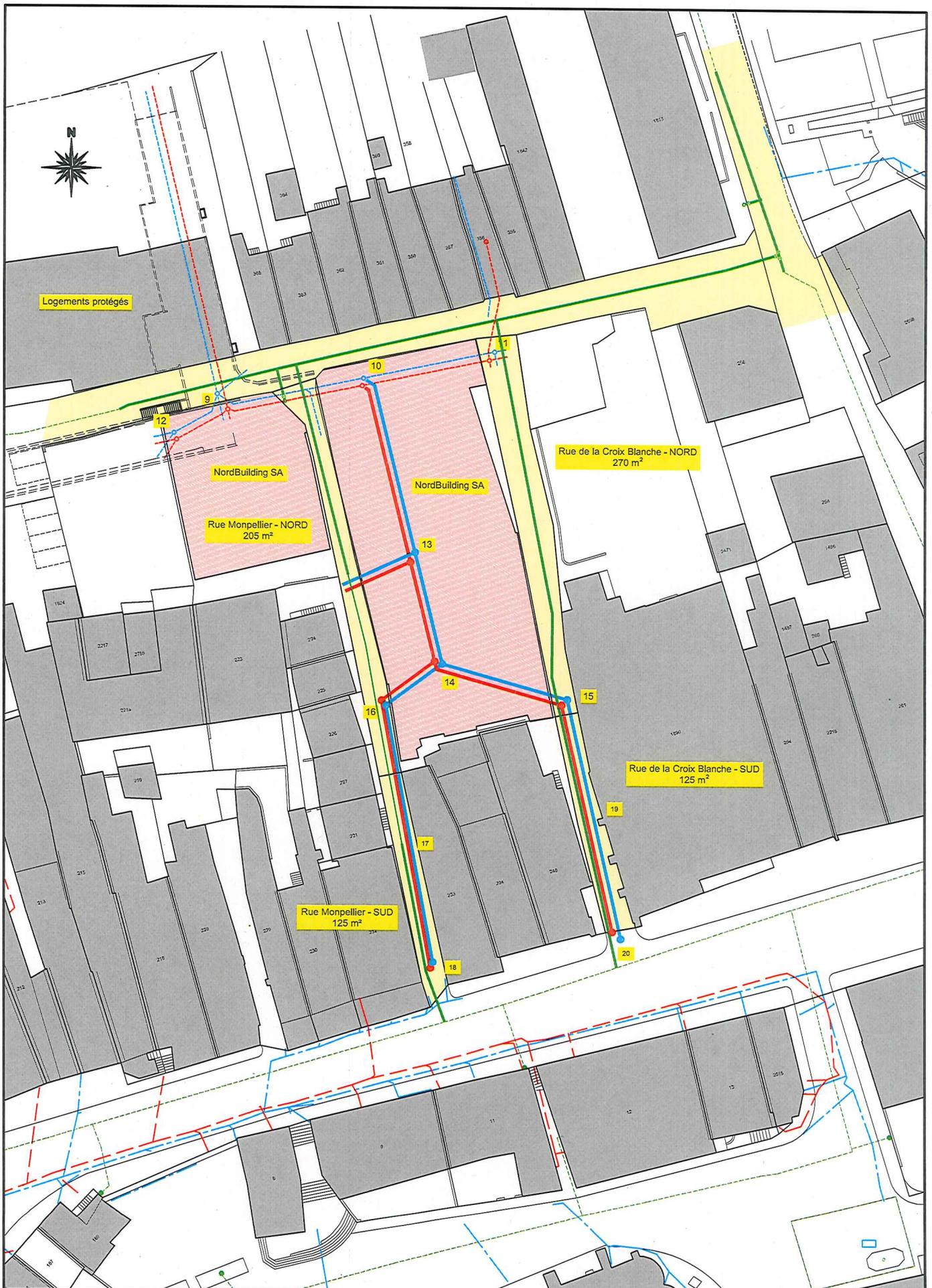
S. Wicht

- Annexes** : - Plan général des étapes du préavis n° 04/2013  
- Plan de situation des nouveaux travaux (EU+EC+EP) et aménagements routiers

**Municipal responsable** : M. André Jomini

**Autre Municipal concerné** : M. Christian Friedli





**Küng et Associés SA**  
Ingénieurs civils EPFL - SIA

Rue des Granges 14  
CH-1630 PAYERNE  
Tél. 026/6603177  
Fax 026/6604127  
payerne@kung-sa.ch

Commune de Payerne  
Rues à Thomas - Montpellier et Croix Blanche  
Situation pour préavis  
Echelle 1:500 - A3 09.03.2016